

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Pérat;
 V. BARREAU, rue S. t. Dominique;
 LUSY, Libraire, rue l'afont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de L'Univers,

Journal

L'Écho de l'Univers paraît
 Les Mardi, Jeudi et Samedi.

PAIX :

Trois Mois, 7 fr.
 Six Mois, 13
 Un An, 24
 1 fr. de plus, par trimestre
 pour l'Étranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.



LYON, 10 Octobre 1826.

Le feu a éclaté, samedi matin, au quatrième étage d'une maison située près de la rue de la Cage. Les pompiers et quelques soldats s'y sont rapidement transportés. Demi-heure après la première alerte, tout était éteint. Le dommage a été peu considérable.

— Le général Grouchy était à Lyon la semaine dernière. Il reçut le titre de maréchal d'empire dans les cent jours, et l'on se rappelle la part qu'il prit aux événements du Midi, pendant cette courte période. Il eût même momentanément le commandement supérieur de notre ville, et des troupes qui s'y trouvaient réunies.

— Un concours a été ouvert, par le *Journal du Commerce*, pour le soulagement des ouvriers sans travail. Dans le Mémoire couronné, la niaiserie le dispute à l'inconvenance. L'on peut juger, par celui-ci, du mérite des ouvrages qu'on doit aux autres concurrents. *Ab uno disce omnes*. Nous n'avons besoin ni de concours, ni de mémoires, pour ouvrir un avis qui est dans toutes les bouches, pour proposer un expédient dont l'évidence frappe tous les yeux. Le voici réduit en peu de lignes : La ville vend dans la presqu'île Perrache pour plus de deux millions de terrains. Cinq cent mille fr. suffiraient pour les frais de premier établissement d'un vaste atelier auquel on donnerait le nom de maison de secours, où tous les hommes indigents qu'on voudrait employer seraient logés après la circonstance que durant l'an

naître, de dépôt de mendicité. On y établirait divers genres de travaux. En interdisant sévèrement la mendicité extérieure, on forcerait tous les individus véritablement sans ressources et sans travail d'y demander un asile. Les deux tiers du produit des ouvrages qui y seraient confectionnés, seraient affectés à l'entretien de la maison, et même, s'il y avait lieu, au remboursement successif des premiers frais. L'autre tiers serait mis en réserve pour être donné à l'ouvrier, à sa sortie de ce vaste dépôt. Ce projet efficace est aussi clair que praticable. Son adoption soustrairait à nos regards affligés ce spectacle hideux de la misère publique, servant de passeport à la paresse, et de prétexte à l'allure trop souvent insolente d'êtres abjects, rebut de notre ville et des cités voisines, qui viennent épuiser la charité publique et enlever le pain destiné à nos concitoyens vraiment malheureux. Alors tomberaient comme inutiles, et oisives, ces ressources flétries par maint abus, et par l'application qu'on en a faite trop souvent aux passions du moment. Nous voulons parler des *souscriptions*, qui ne sont quelquefois que de simples *spéculations*, où rien n'est oublié, hors les vrais intérêts de l'humanité.

— On dit que l'agence générale des mariages, établie passage *Couderc*, a suspendu ses opérations conjugales depuis quelques jours. Que d'unions en retard ! Que d'époux dont le bonheur est ajourné ! On pense que ce bon *Villain de Paris* pourra leur tendre une main secourable, et achever

ce que ses confrères de la province ont si heureusement commencé. Il n'y a pas un instant à perdre.

— Les ponts d'Oullins et de Brignais vont être reconstruits. L'adjudication en a été tranchée le 22 septembre. Les mesures sont prises pour que les travaux ne suspendent pas un seul instant la circulation sur cette grande route.

— Les militaires de la classe de 1820, appartenant à la garnison, et dont le tems de service expire avec cette année, ne seront congédiés que le 31 décembre prochain.

— C'est en vain que nous nous sommes élevés contre l'inconvenance qu'apportaient, dans le choix de leurs prétendants, les agents salariés auxquels le Tribunal de commerce délègue la gestion provisoire des faillites, agents qui ne peuvent être nommés qu'une fois par an. L'un d'entre eux n'a pas craint d'emprunter le nom d'un recors, dont l'antiquité honorablement le préposé, pour l'agence d'une faillite ouverte la semaine dernière. C'est manquer de respect au Tribunal et à soi-même, que de transformer un misérable aide à justice en teneur de livres, qualification obligée on ne sait trop pourquoi, et en représentant d'une masse de créanciers.

— *L'Indépendant* s'amuse à équivoquer sur l'identité de la personne à laquelle on a confié récemment l'emploi de commissaire de police du Faubourg de la Croix-Roussé. C'est M. Richoud,

et non M. Bichon qui vient d'être appelé à ces fonctions. Nous avons dit qu'il était lyonnais, et puisque le journal auquel nous répondons veut d'autres renseignements, nous lui dirons que cet officier public, d'abord employé dans les bureaux de la préfecture du Rhône, a occupé pendant quelque temps, à Rive-de-Gier, un poste semblable à celui qui lui est maintenant confié, à la Croix-Rousse.

Un voiturier avait négligé, jeudi soir, les précautions d'usage dans les descentes, sa charrrette, entraînée avec rapidité au bas de la côte des Carmélites, a presque écrasé une personne qui touchait le mur du Jardin des Plantes. On ne dit pas que ce voiturier ait été arrêté. Encore une déplorable violation du dernier règlement sur la circulation des voitures. Nous espérons que le conducteur de celle-ci sera sévèrement puni.

La belle saison a fait place aux travaux de l'automne. Déjà nous avons vu reparaitre quelques manteaux dimanche dernier. Il paraît que nos dames se pourvoient encore cette année de ce meuble utile. La mode ne l'a pas encore mis à l'index. Les élégans promeneurs ont abandonné les allées des tilleuls de Louis-le-Grand. L'on recherche maintenant les rayons du soleil, et l'on va se fixer près de la baraque qui est au milieu de cette place immense. C'est là qu'il est de bon ton de faire deux ou trois tours le dimanche, de midi à deux heures.

— Les deux peintres célibes, Charles et Horace Vernet, sont dans ce moment à Lyon.

— Le Rhône et la Saône se sont enflés singulièrement; ces jours-ci, par l'effet des dernières pluies. Les habitants des Brotteaux redoutent les désastres d'une nouvelle inondation.

— Deux requêtes en grâce ont été déposées à la Chancellerie, au nom de Ruet et de Reynard, condamnés dans l'affaire de Villefranche, la veille de l'arrêt qui a rejeté leur pourvoi en cassation. Ce nouveau recours a dû, comme il est arrivé pour Daillès, retarder le renvoi des pièces au parquet de la

Cour royale de Lyon, et par suite l'exécution du jugement qui doit avoir lieu à Villefranche, en ce qui concerne le nommé Ruet.

Il est faux que ce dernier ait demandé comme l'a dit le *Journal du Commerce*, à faire des révélations importantes, et que celles-ci aient amené plusieurs arrestations. Il n'y a de vrai et d'exact que les détails qui précèdent. Les Feuilles publiques ne devraient pas ouvrir aussi facilement leurs colonnes aux contes que débite ordinairement le peuple sur les condamnés à mort.

— Le magasin de draperies, qu'on remarquait au coin de la place des Terreaux et de la rue St-Pierre, est transformé en un élégant café-restaurant, où l'on doit admirer, dans les intervalles ménagés entre des glaces de toute hauteur, les portraits en pied et de grandeur naturelle des principaux généraux français modernes. L'ouverture du local, qui est, dit-on, très-prochaine, permettra de juger du mérite de l'exécution et du choix des sujets.

— Le sieur Simonard a long-tems occupé les journaux, et celui du *Commerce* en particulier, de son entreprise de remonte des bateaux sur le Rhône, par le moyen de la vapeur. Les statuts de la société, dont il était le fondateur, ont été déposés chez un notaire de cette ville. Divers appels de fonds ont eu lieu. L'époque de la mise en activité du système immense de cette entreprise était sans cesse reculée par divers incidens. Il paraît que plusieurs actionnaires ont manqué de patience. Ils se sont pourvus devant le Tribunal de commerce de notre ville, pour faire prononcer la dissolution de la société. Cette mesure a été ordonnée dans la séance du 6 de ce mois, et des arbitres ont été nommés, devant lesquels les parties sont renvoyées pour statuer sur le règlement des comptes et sur le sort de la liquidation.

— L'évêque de Metz a traversé Lyon ces jours derniers: il se rendait à Bourg, où il doit résider jusqu'à la fin du mois. Il n'était donc pas à Metz, lors du passage du Dauphin. Ainsi les observations de l'*Indépendant* sur l'absence du prélat, dans cette circons-

tance, tombent d'elles-mêmes, et n'ont pas besoin de réfutation sérieuse.

— M. Paraudier, fils de l'ancien juge de paix du premier arrondissement de Lyon, est prêtre-attaché aux missions de France. On écrit, de Perpignan, que ses sermons y sont suivis avec le plus grand intérêt. Il a prêché lors de la retraite pastorale.

— Le nommé Aigoïn, dont nous avons parlé dans notre dernier N^o, est prévenu d'avoir été le complice d'un individu qui a déjà payé de sa tête le crime qu'il avait commis. Aigoïn est sous le poids d'une condamnation par contumace. On sait qu'il s'agit de l'assassinat d'un riche propriétaire du département du Gard.

— Le *Bulletin de Lyon* parle de l'ordonnance sur la fermeture des portes d'allées comme d'une nouveauté. Cet arrêté de l'administration municipale est du mois de mars; il a seulement été affiché de nouveau ces jours derniers.

— L'imprudence des voituriers semble défier la sévérité des Tribunaux et la vigilance de l'Autorité. Nous avons encore à déplorer un funeste accident; c'est peut-être la trentième du même genre depuis deux mois. L'enfant d'un boucher a été écrasé, au bas de la montée de la Glacière, par les roues d'une voiture à quatre chevaux, chargée de charbons de terre.

— Un cadavre a été retiré du Rhône, samedi, près du quai St-Clair. Il n'a pas été reconnu.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Des colporteurs qui avaient exposé en vente à Lille des gravures offrant les traits du fils de Napoléon, ont été condamnés à l'emprisonnement et à l'amende.

— Tous les corps qui composaient le camp de Saint-Omer sont partis pour leurs destinations respectives. L'année prochaine quinze autres régimens seront réunis sur le même point, pour y séjourner durant toute la belle saison.

— On écrit de Terre-Neuve, que la chaleur a détruit une grande partie du produit de la dernière pêche. Aussi le poisson y a-t-il singulièrement augmenté de prix.

— L'empereur de Russie sera couronné au printemps prochain, à Varsovie, comme roi de Pologne.

— Les navires Brésiliens jouiront incessamment dans nos ports des franchises qui leur sont garanties par le traité de paix conclu entre la France et le Brésil.

— Les peines prononcées contre les condamnés, dans l'affaire de la conspiration de St-Petersbourg, ont été de nouveau commuées, pour ceux qui avaient été assujettis aux travaux des mines de Sibérie.

— Le sieur Leheby, condamné à treize mois de prison, dans l'affaire de Mac-Grégor, s'était pourvu en cassation. Sa requête a été rejetée.

— Après un très-court séjour à Toulouse, sir Francis Burdet est reparti, prenant la route d'Auch. Le très-honorable baronnet va, assure-t-on, visiter les Pyrénées.

— On reçoit de toutes parts les nouvelles les plus désastreuses des ravages occasionnés en Espagne par les orages, la grêle et les inondations qui ont causé des pertes incalculables dans les provinces de la Manche, l'Aragon et autres, où les oliviers, les vignes, des maisons, etc., ont été entraînés par les eaux ou déracinés par les vents.

Ce nouveau fléau, qui a causé la mort de plusieurs personnes, afflige des provinces déjà pauvres par elles-mêmes qui n'avaient de ressources que dans la récolte de cette année, et dont les habitans se trouvent réduits à la plus affreuse misère.

— Les nouvelles d'Italie annoncent deux tremblemens de terre, un qui a eu lieu le 14 septembre à Monteleone, dans la Calabre ultérieure, et qui a été suivi d'un grand bruit, l'autre qui a eu lieu le 18 dans les environs de Frascati.

— L'archevêque de Capoue est mort à Naples dans un âge avancé. Le grand-

maître de l'ordre de Malte est aujourd'hui établi à Ferrare, d'après la bulle du souverain Pontife.

— C'est par erreur qu'on avait annoncé l'expulsion totale des *Ligoristes*, établis près de Strasbourg. Il paraît que les religieux étrangers ont seuls été renvoyés du couvent.

— Le nommé Henry avait été condamné, à Paris, aux travaux forcés et à la marque pour faux matériels sur les registres du trésor royal. La Cour de cassation a rejeté récemment son pourvoi.

— Le 1^{er} janvier prochain, le port de Cuiracao sera ouvert indistinctement à toutes les nations.

— Une épizootie désole dans ce moment les environs de Mastricht.

L'incendie qui a consumé presque entièrement la ferme du roi, à Gally, a dévoré quatre-vingt-dix mille gerbes de grains. La garnison de Versailles a montré beaucoup de zèle dans cette circonstance.

— Les vigneron de la Bourgogne n'ont pas vu de récolte plus abondante depuis 1785. On est forcé dans plusieurs endroits de suspendre les travaux des vendanges, pour se procurer des tonneaux, tant l'excessive abondance a trompé toutes les prévisions.

— Vingt-quatre nègres, de Porto-Rico, ont été condamnés à mort par suite de la découverte d'un complot auquel ils avaient pris une part active.

— Les Anglaises ont adopté notre système des couchettes en fer, pour leurs soldats. Elles sont en tout conformes aux nôtres.

— On écrit de Bourg :

Mardi 5 du courant, à deux heures de l'après-midi, un incendie a éclaté à Corcelles, hameau de Foissiat, dans une maison qu'habitait une veuve avec son enfant de 8 à 9 ans. On est parvenu à sauver le mobilier, mais la maison a été la proie des flammes, et le feu eût fait de plus grands ravages si l'on ne se fût empressé de le concentrer

en lui coupant toute communication avec les maisons voisines, qui couraient le plus grand danger.

L'enfant de cette veuve a été cause du malheur, en mettant le feu à un fagot qui était près de la maison que les flammes ont dévorée.

— Le tonnerre, qui cause tant d'accidens cette année, est tombé dimanche, 1^{er} octobre, à Marseille, vers les 11 heures du soir, sur la tour dite *Samati*, au quartier de Séon Saint-Henri, et à la campagne de M. Audibert, près N. D. de la Garde.

— On écrit de Marseille, 27 septembre :

Dans la nuit du dimanche au lundi, on a volé dans le magasin d'un horloger de cette ville, situé sur le port, 60 à 80 montres de prix, et 2,000 francs en espèces.

La clôture du cirque de MM. Franconi a été ajournée par le succès complet qu'a obtenu M. Paul, dont une indisposition grave avait suspendu le début. Ce jeune écuyer est étonnant par son aplomb, ses grâces et son adresse.

— Le Roi est l'un des actionnaires de la société royale de la Savonnerie, dont le prospectus vient d'être publié. Le fond social est d'un million divisé par actions de mille francs chaque. Le gouvernement abandonne aux sociétaires sans rétribution, pendant vingt-sept ans, le beau local de la Savonnerie.

— Un orage violent a ravagé l'arrondissement de Digne. Il y avait douze pieds d'eau dans les auberges qui sont sur le bord de la rivière.

— Le duc de Lorges, pair de France, gouverneur du château de Rambouillet, et le comte Blin de Bourdon, préfet du Pas-de-Calais, sont décédés dans les premiers jours de ce mois.

— Une enquête va être faite, par ordre du roi des Pays-Bas, sur la nature, les causes et les moyens de répression de l'épidémie qui désole en ce moment la ville de Groningue.

— M. Stiegler, l'un des plus riches

banquiers de Russie, vient d'être créé baron.

VARIÉTÉS.

Un manuscrit contenant l'histoire universelle d'Oros de Taragoue, avec des notes de la propre main de saint Augustin, a été découvert, il y a quelques mois, dans une maison religieuse du mont Liban.

— Il s'est passé à la Nouvelle-Orléans une scène conjugale, d'une nature un peu sérieuse. Un boulanger, mécontent de sa femme, a voulu la pendre à un arbre, hors de la ville, où il l'a conduit, et il aurait infailliblement mis son dessein à exécution, sans l'intervention de plusieurs femmes qui ont bravé les menaces qu'il faisait de se servir du sabre dont il était armé. L'une d'elles le lui a enlevé, et l'a terrassé. Sa victime a dès-lors été soustraite à sa fureur. Ce trait fait juger à la fois de la barbarie de quelques maris de la Nouvelle-Orléans, et du courage du beau sexe de cette ville.

— Le bruit se répand que le droit sur les étoffes de coton imprimées sera aboli dans la session prochaine du parlement Anglais.

— Le prix du coton en laine et des articles de coton manufacturé a un peu haussé à Manchester depuis quelques jours. On attribue cette amélioration aux demandes que fait en ce moment le commerce, tant intérieur qu'étranger.

— Miss Bruce que Walter Scott est sur le point d'épouser est la sœur de M. Bruce, professeur de logique à l'université d'Edimbourg. Elle paraît exiger que le baronnet consente à accepter, avant le mariage, cent mille livres sterling pour se débarrasser de ses dettes.

— Les manufacturiers de Sheffield ont trouvé un alliage, auquel ils ont donné le nom d'acier du Pérou, et qui est réputé supérieur à celui de l'Inde, dont on fait les lames de damas.

—Le plus grand nombre de théâtres de province se trouve dans une situation déplorable. L'art de la comédie, qui fut si long-tems notre première illustration littéraire, est tout à fait négligé, il est même banni de plusieurs grandes villes.

La ville de Rouen possédait, dans la personne de M. Morel, un directeur fort habile. Plus rapprochés de Paris, les nombreux amateurs de spectacles y paraissent fort exigeans, et le goût qu'ils ont pour le théâtre, qu'ils fréquentent avec avidité, justifie, en quelque sorte, leur sévérité; le chef de l'entreprise théâtrale de cette ville ne doit pas manquer de prévoyance, et plus d'une grande place de l'état est peut être moins difficile à remplir. Dans plus d'une circonstance, M. Morel avait donné des preuves de prudence et de fermeté; mais effrayé lui-même de tous les obstacles qui s'opposent désormais au succès du théâtre à Rouen, il a désiré de s'éloigner, et les nouveaux avantages que la ville lui offrait n'ont pu l'engager à continuer la direction. C'est M. Saint-Elme qui le remplace; c'est un acteur recommandable, mais ses talens administratifs en sont pas encore connus.

A Bordeaux, M. Prat, au milieu d'une direction orageuse et tourmentée, a fait quelques bénéfices, dont sa sévère économie est la source; il a refusé de continuer la direction, et M. Baigol, qui le remplace, n'est connu jusqu'ici que pour avoir fait le commerce de la porcelaine.

A Marseille, M. Chapuy a chassé la comédie et la tragédie de son théâtre, et lui-même conduit les chevaux dans le bal et de Cendrillon. C'est, dit-on, la répétition d'un spectacle qu'il veut établir à Nîmes.

A Toulouse, M. Martin, excellent directeur, n'ayant pu obtenir du conseil-municipal les subventions qu'il réclamait, a donné sa démission. M. Bremens, directeur de Strasbourg, l'a nommé.

A Nantes, M. Bousigne, directeur,

a suspendu ses paiemens; on dit même qu'il est resté débiteur de Mlle Mars. Le théâtre n'a pu s'ouvrir qu'au moyen d'une somme donnée par les abonnés. On ignore encore ce que cette entreprise deviendra l'année prochaine.

A Montpellier, M. Fleury, directeur, fait des efforts incroyables pour soutenir son entreprise; il mériterait que la ville vint à son secours d'une manière plus efficace. Il en est de même de M. Robillon, directeur à Versailles, et de M. Ely, à Nancy.

A Metz, la ville a pris pour son compte l'entreprise théâtrale; cette direction prospère, et cet exemple devrait être imité. Un acteur, nommé André, dirige le théâtre.

On voit, d'après ce tableau, que tous les directeurs de France vont être forcés de quitter leur entreprise; on ne peut en excepter que M. Cousin, à Lille, et M. Singier, à Lyon.

PRIX DES GRAINS.

Marché de Lyon du 2 au 9 Octobre 1826.

	Le double-Boisseau.
Froment beau.	4 28
Id. moyen	4 20
Id. moindre.	4 8
Seigle beau.	2 60
Id. moindre.	2 50
Orge belle.	2 34
Id. moindre.	2 23
Maïs.	2 75
Blé noir.	2
Avoine.	1 98
Pommes de terre rouges.	1 50
Id. blanches.	

BOURSE DE PARIS.

Authentique. 7 OCTOB.

100 fr. cent consolidés. Jouissance du 22 Sept. 1826. — 98 fr. 20 c. 25 c. 20 c. 25 c. 30 c.
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars,
Trois pour cent, 66 fr. 35 c. 30 c.
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc., 1135 f.
Action de la banque, 2030 fr.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, 1375.
Bente de Naples, 75 fr. 50 c.
Bente d'Espagne, 9 fr. 1/2.
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 48 fr. 1/4 46 f.
Emprunt d'Haïti,

LO FERIE.

Tirage de Lyon, du 9 octobre 1826.

40—50—77—35—89.